

toire du grand garçon d'école qui jouant à pile ou face avec un petit camarade, lui dit: "Face, je gagne; pile, tu perds". Le comité ferait bien d'examiner sérieusement cette question.

L'hon. M. LAWSON: Le ministre a-t-il la statistique des recettes encaissées par le fisc durant l'année civile ou financière 1935?

L'hon. M. DUNNING: Comme certains postes chevauchent avec d'autres, on ne peut qu'évaluer ces recettes plutôt que les calculer avec exactitude. Elles ont atteint entre \$400,000 et \$500,000 par année. Je ne saurais préciser davantage.

M. HEAPS: Quels droits compensateurs sont imposés aux Etats-Unis sur les périodiques canadiens de même genre?

L'hon. M. DUNNING: Nos périodiques entrent en franchise aux Etats-Unis.

M. MacNICOL: Le ministre a-t-il la statistique des machines importées au Canada en 1931, 1932 et 1933 pour imprimer ici certains périodiques américains?

L'hon. M. DUNNING: Nous ne possédons pas cette statistique.

M. MacNICOL: Je me rappelle être venu à Ottawa, un jour, intercéder auprès du ministre à propos d'une commande de machines valant, dit-on, \$450,000 placée par une société commerciale. Je connais une autre maison qui a importé des machines pour deux millions de dollars afin d'imprimer des revues ou des annonces. Ces maisons, qui ont déjà importé tant d'outillage, recevront un dur coup en perdant l'impression des périodiques américains.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami me permet-il de répondre à sa première question? Nous ne possédons pas la statistique en question, mais les intéressés nous ont exposé qu'ils ont importé pour \$250,000 d'outillage en ces dernières années aux fins en question.

M. MacNICOL: On m'a appris qu'une société, ayant une grande imprimerie à Montréal et une autre à Toronto, importait pour \$450,000 de machines. Si on m'a mal renseigné, j'accepte la parole du ministre, mais je vérifierai auprès de ceux qui m'ont fourni des chiffres. Autre aspect de la question, monsieur le président. Quel effet aura le nouvel article du tarif douanier sur la production du papier employé maintenant dans l'impression de ces périodiques au Canada? Si un certain nombre de revues retournent aux imprimeries américaines, nous perdrons la vente d'autant de papier. Et il y a l'encre. Je connais deux usines où l'on fabrique ce produit. J'en parle-

rai à propos du poste du tarif relatif à l'encre. N'oublions pas non plus les gravures si nombreuses exécutées au Canada pour les revues imprimées ici. Je sais aussi que des artistes ont été employés à ces périodiques. Dans tous ces domaines de l'activité, des travailleurs canadiens trouvaient de l'emploi. En outre, j'ai lu quelque part, que l'Etat recevait environ \$6,000 de frais de port pour les périodiques imprimés au Canada. Il me semble, monsieur le président, que c'est un pas dans la mauvaise voie, mais je sais que nous n'y pouvons rien, qu'il faut l'accepter tel qu'il est, mais les ouvriers qui seront déplacés en conséquence auront sans doute leur mot à dire plus tard.

M. HEAPS: Le ministre peut-il nous donner une idée de l'effet que le droit imposé il y a quelques années sur les périodiques américains a eu sur leur importation? Il pourra peut-être nous dire, pour être un peu plus précis, si la production de ces périodiques au Canada a augmenté ou diminué, et nous donner le nombre des employés supplémentaires embauchés en conséquence du relèvement du droit, et ainsi de suite.

L'hon. M. DUNNING: Il s'est produit une forte diminution, qui ne saurait qu'être évaluée, d'environ 60 p. 100 dans les importations de périodiques américains.

Le très hon. M. BENNETT: De 64 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Mais une douzaine de millions de périodiques américains ont acquitté le droit au numéro 184 (b) seul. Mon très honorable ami constatera, d'après le total des droits acquittés, que j'ai communiqué à l'honorable député de York-Sud (M. Lawson), que les importations sont encore considérables, bien qu'elles aient été réduites dans la proportion que j'ai indiquée.

L'hon. M. LAWSON: Le ministre a-t-il la liste des périodiques américains qui s'importaient au Canada antérieurement à l'imposition du droit sur les réclames et qui furent par la suite imprimés au Canada pour leurs lecteurs canadiens: le magazine *Esquire*, par exemple, *Fortune*, *Liberty*, et d'autres.

L'hon. M. DUNNING: Je ne crois pas que le département dispose d'une semblable liste. Mon honorable ami dit-il que *Esquire* et *Fortune* sont imprimés au Canada?

L'hon. M. LAWSON: Voici: lors de l'imposition des réclames, en 1931, plusieurs magazines américains, par exemple le *Saturday Evening Post*, le *Ladies Home Journal*, le *Pictorial Review*, et d'autres semblables, avaient une circulation considérable au Canada. A la suite de l'imposition, en 1931, des réclames publiées dans les magazines, plu-